

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'ARCY-SUR-CURE**

**Séance du 13 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le treize avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Olivier BERTRAND, Maire.

Etaient présents : Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Dominique BIDE, Monsieur Jean-Cyrille GORECKI, Madame Sylvie JOUBLIN, Monsieur Stéphane MICHEL, Madame Evelyne ROBERT, Monsieur Jean-Jacques VUILLERMIN

Etaient absents : Marie-Noëlle LEROY pour les délibérations de 025 à 029

Etaient excusés : Vincent BOIROT par Jean-Cyrille GORECKI, Carole PETIT par Evelyne ROBERT

Secrétaire de séance : Madame Sylvie JOUBLIN

<b>Nombre de membres afférents au Conseil</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>qui ont pris part à la délibération</b>
<b>10</b>	<b>7 + 2 pouvoirs</b>	<b>9</b>

**Date de convocation**  
**08 avril 2022**

**Date d'affichage**  
**08 avril 2022**

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

<b>Etude pour travaux d'extension du réseau basse tension pour le stade de foot DE 2022_025</b>
---

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de travaux d'extension du réseau basse tension pour le stade de foot.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le projet de travaux d'extension du réseau basse tension pour le stade de foot,

Après avoir délibéré,

**ACCEPTE** l'étude proposée par le SDEY et son financement selon les termes de la convention financière, à savoir :

<b>Type de travaux</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Montant HT</b>	<b>TVA (Récupérée par le SDEY)</b>	<b>SDEY 30% du HT</b>	<b>Part commune 70% du HT</b>
Etude basse tension	1 896.82 €	1 580.68€	316.14 €	569.05 €	<b>1 327.77 €</b>

**S'ENGAGE**, à régler le montant tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué l'étude sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant en cas de non réalisation des travaux dans un délai de 3 ans.

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2022 au compte 2031 pour les travaux d'investissement.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

**Travaux préalables au passage de câble BT (pose de fourreaux) pour le stade de foot  
DE\_2022\_026**

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de travaux d'extension pour le stade de foot  
Le Conseil Municipal,

**Vu** le projet de travaux d'extension pour le stade de foot (fourniture et pose de fourreaux)  
dont le coût estimatif global s'élève à 5 816.26 € TTC,

Après avoir délibéré,

**ACCEPTE** les travaux proposés par le SDEY et leur financement selon les termes de la  
convention financière, à savoir :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	HT/TC	Part demandeur		Part ENEDIS	
					%	Montant	%	Montant
Fourreaux + sur largeur tranchées	5 816.26 €	4 846.88 €	969.38 €	HT	60 %	2 908.13 €	40 %	1 938.75 €

**S'ENGAGE**, pour les travaux de plus de 15 000€ TTC, à participer au financement desdits travaux, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2022 au compte 2041582 pour les travaux d'investissement,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

**Attribution des subventions 2022  
DE\_2022\_027**

Sur proposition de la commission Animations, Culture, Tourisme et communications, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour 2022 :

	Subvention accordée
Association des anciens combattants	50 €
Association Sportive d'Arcy	700 €
La C° LAime en Terre	200 €
Les Arcadies	300 €
Les Clés du Renouveau	250 €
Coopérative scolaire PRECY LE SEC	265 €
Loisirs et Culture	400 €
Les Amis du Pont	400 €
<b>Total</b>	<b>2565 €</b>

**Vote du compte administratif 2021 du commerce  
DE\_2022\_028**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROBERT Evelyne délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par BERTRAND Olivier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	25 393.04				25 393.04	
Opérations exercice	10 991.34	23 425.08	4 274.41	19 080.36	15 265.75	42 505.44
Total	36 384.38	23 425.08	4 274.41	19 080.36	40 658.79	42 505.44
Résultat de clôture	12 959.30			14 805.95		1 846.65
Restes à réaliser						
Total cumulé	12 959.30			14 805.95		1 846.65
Résultat définitif	12 959.30			14 805.95		1 846.65

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote du compte de gestion 2021 du commerce  
DE 2022 029**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERTRAND Olivier

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

-----  
Mme Marie-Noëlle LEROY rejoint l'assemblée délibérante

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
10	8 + 2 pouvoirs	10

**Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du commerce**  
**DE\_2022\_030**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERTRAND Olivier  
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice  
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice  
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 14 805.95**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	12 959.96
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>14 805.95</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>14 805.95</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>14 805.95</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	12 959.30
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 846.65
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Vote du Budget Primitif 2022 du commerce**  
**DE\_2022\_031**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2022 du budget annexe du commerce :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
023 virement à la section de fonctionnement	11 500 €	
60632 Fournitures de petit équipement	500.00 €	
615228 Entretien, réparations autres bâtiments	1 000.00 €	
61558 Entretien de biens mobiliers	250.00 €	
65888Autres	6.00 €	
66111 Intérêts réglés à l'échéance	1540.00 €	
752 revenus des immeubles		3 260.00 €
774 Subvention exceptionnelle		9 689.35 €
002 résultat reporté		1 846.65 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 796 €</b>	<b>14 796 €</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		

001 solde d'exécution	12 959.30 €	
1641 Emprunt en euros	11 500.00 €	
021 virement de la section de fonctionnement		11 500.00 €
1068 affectation du résultat		12 959.30 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 459.30 €</b>	<b>24 459.30 €</b>

**Vote du compte administratif 2021 du service d'eau  
DE\_2022\_032**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROBERT Evelyne délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par BERTRAND Olivier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		84 238.37		160 463.88		244 702.25
Opérations exercice	11 148.90	17 489.88	51 298.16	56 747.18	62 447.06	74 237.06
Total	11 148.90	101 728.25	51 298.16	217 211.06	62 447.06	318 939.31
Résultat de clôture		90 579.35		165 912.90		256 492.25
Restes à réaliser	43 880.00	26 759.00			43 880.00	26 759.00
Total cumulé	43 880.00	117 338.35		165 912.90	43 880.00	283 251.25
Résultat définitif		73 458.35		165 912.90		239 371.25

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote du compte de gestion 2021 du service d'eau  
DE\_2022\_033**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERTRAND Olivier

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du service d'eau  
 DE\_2022\_034**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERTRAND Olivier  
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice  
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice  
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 165 912.90**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	160 463.88
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	3 546.51
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>5 449.02</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>165 912.90</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>165 912.90</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	165 912.90
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Vote du Budget Primitif 2022 du service d'eau  
 DE\_2022\_035**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget 2022 du service d'eau suivant :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
011 Charges de gestion générale	187 581.90€	
012 Charges de personnel	13 000 €	
014 atténuation de produits	4 000 €	
042 opérations d'ordre et de transfert	14 502 €	
65 autres charges de gestion courante	4 000 €	
66 charges financières	320 €	
67 charges exceptionnelles	500 €	
002 résultat de fonctionnement		165 912.90 €
042 opérations d'ordre et de transfert		1 334 €

70 ventes, prestations de services		56 000 €
75 Autres produits de gestion courante		657 €
<b>TOTAL</b>	<b>223 903.90 €</b>	<b>223 903.90 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
000 opérations non individualisées	123 981.35 €	26 759 €
00 financières	6 978 €	453 €
040 opération d'ordre	1 334 €	14 502 €
001 solde d'exécution		90 579.35 €
<b>TOTAL</b>	<b>132 293.35 €</b>	<b>132 293.35 €</b>

**Vote du compte administratif 2021 du service assainissement  
DE\_2022\_036**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Evelyne ROBERT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par BERTRAND Olivier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	8 858.22			21 618.00	8 858.22	21 618.00
Opérations exercice	72 070.35	8 304.20	14 289.02	26 880.30	86 359.37	35 184.50
Total	80 928.57	8 304.20	14 289.02	48 498.30	95 217.59	56 802.50
Résultat de clôture	72 624.37			34 209.28	38 415.09	
Restes à réaliser	41 425.78	113 232.00			41 425.78	113 232.00
Total cumulé	114 050.15	113 232.00		34 209.28	79 840.87	113 232.00
Résultat définitif	818.15			34 209.28		33 391.13

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote du compte de gestion 2021 du service assainissement  
DE\_2022\_037**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERTRAND Olivier

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du service assainissement  
DE\_2022\_038**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERTRAND Olivier

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 34 209.28**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	21 618.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	19 577.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>12 591.28</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>34 209.28</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>34 209.28</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	818.15
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	33 391.13
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Vote du Budget Primitif 2022 du service assainissement  
DE\_2022\_039**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2022 du service d'assainissement :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
011 Charges de gestion générale	44 133.13 €	
012 Charges de personnel	7 500 €	
014 atténuation de produits	3 000 €	
023 virement à la section d'investissement	4 268€	
65 Autres charges de gestion courante	1 800 €	
66 charges financières	732 €	
042 opération d'ordre	1 375 €	



002 résultat de fonctionnement		33 391.13 €
70 ventes, prestations de services		26 900 €
74 subvention d'exploitation		1 851 €
042 opération d'ordre		666 €
<b>TOTAL</b>	<b>62 808.13 €</b>	<b>62 808.13 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
000 opérations non individualisées	45 225.78 €	32 032 €
Opération pour compte de tiers		85 000 €
040 opération d'ordre	666	1 375 €
001 solde d'exécution	72 624.37 €	
00 opérations financières	4 977 €	818.15 €
021 virement de la section de fonctionnement		4 268 €
<b>TOTAL</b>	<b>123 493.15 €</b>	<b>123 493.15 €</b>

**Vote du compte administratif 2021 de la commune  
DE\_2022\_040**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROBERT Evelyne délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par BERTRAND Olivier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	131 278.41			87 048.00	131 278.41	87 048.00
Opérations exercice	233 894.59	278 977.38	430 670.74	494 849.45	664 565.33	773 826.83
Total	365 173.00	278 977.38	430 670.74	581 897.45	795 843.74	860 874.83
Résultat de clôture	86 195.62			151 226.71		65 031.09
Restes à réaliser	13 944.59	78 184.00			13 944.59	78 184.00
Total cumulé	100 140.21	78 184.00		151 226.71	13 944.59	143 215.09
Résultat définitif	21 956.21			151 226.71		129 270.50

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote du compte de gestion 2021 de la commune  
DE\_2022\_041**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERTRAND Olivier

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Affectation du résultat de fonctionnement 2021 de la commune**  
**DE\_2022\_042**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERTRAND Olivier

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 151 226.71**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	87 048.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	34 091.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>64 178.71</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>151 226.71</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>151 226.71</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	21 956.21
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	129 270.50
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Vote des 2 taxes locales**  
**DE\_2022\_043**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de pas augmenter les taux de 2021 et fixe comme suit les taux pour 2022 :

	<b>Taux 2021</b>	<b>Bases 2022</b>	<b>Taux 2022</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	35.01 %	660 700	35.01%
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	34.88%	33 300	34.88%

**Vote d'une subvention d'équilibre pour le budget du commerce  
DE\_2022\_044**

Afin de permettre au budget annexe du commerce d'être équilibré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser une subvention pour 2022 de : 9 689.35 €

**Vote du Budget Primitif 2022 de la commune  
DE\_2022\_045**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2022 de la commune suivant :

	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
011 Charges de gestion générale	452 116.15 €	
012 Charges de personnel	235 000 €	
023 virement à la section d'investissement	37 979 €	
042 opérations d'ordre et de transfert	3 745 €	
65 autres charges de gestion courante	58 710 €	
66 charges financières	3 795 €	
67 charges exceptionnelles	16 554.35 €	
014 Atténuation de charges	6 600 €	
013 Atténuation de charges		500 €
70 produits services, domaines ventes diverses		128 345 €
73 Impôts et taxes		303 118 €
74 Dotations et participations		227 301 €
75 autres produits de gestion courante		25 000 €
77 produits exceptionnels		965 €
002 Solde d'exécution		129 270.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>814 499.50 €</b>	<b>814 499.50 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
00 financières	28 310 €	53 032.21 €
000 non individualisées	81 184.59 €	100 934 €
001 Solde d'exécution	86 195.62 €	
021 virement de la section de fonctionnement		37 979 €
040 opérations d'ordre		3 745 €
<b>TOTAL</b>	<b>195 690.21 €</b>	<b>195 690.21 €</b>

**QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire informe le Conseil qu'une demande a été faite par le Maire de Vermenton afin que la commune d'Arcy participe financièrement à la restauration du bâtiments accueillant les Restos du Coeur à Vementon. Des compléments d'informations ont été demandés à la commune de Vermenton afin de pouvoir délibéré lors d'une prochaine réunion.

La séance est levée à 22h10.

Le Maire,

